



Le **CEDS** (Comité Européen de Dialogue Social) du Club Med a été créé en 1996. Cette instance a été rendue obligatoire par une directive européenne pour toutes les entreprises comptant 1000 salariés au minimum et ayant au moins 150 salariés dans deux états membres de la communauté européenne.

Cette structure vise à renforcer le dialogue social européen au sein de l'entreprise. Elle permet à vos représentants de se réunir, de rencontrer la Direction centrale, de recevoir des informations et de donner leurs points de vue sur les stratégies et les décisions actuelles qui touchent l'entreprise et ses travailleurs.

Tous les travailleurs européens doivent être correctement informés et consultés sur les décisions de la Direction. Votre délégué(e) est le représentant de votre pays au sein de cette instance. Il (elle) nous informe de vos inquiétudes, vos demandes et des difficultés que vous rencontrez localement. C'est ensemble que nous élaborons des plans d'action et des propositions faites à la Direction afin d'améliorer votre situation.

Le Comité Européen de Dialogue Social du Club Med est un instrument de la construction européenne par le biais de l'EFFAT (La Fédération Européenne des Travailleurs du Tourisme) avec lequel il travaille en collaboration. Il doit permettre de développer des approches européennes sur l'emploi, la sécurité et les conditions de travail pour améliorer la protection de tous !

Il est devenu nécessaire de faire évoluer le dialogue avec la direction au niveau européen afin de mieux comprendre cette Europe qui grandit de plus en plus vite et construire en notre sein une véritable solidarité européenne qui puisse limiter les effets de la crise économique qui nous touche tous et certains pays encore plus que d'autres.

Vos délégués du CEDS travaillent en ce sens et sont force de proposition auprès de la Direction. C'est ainsi que plusieurs accords ont déjà été conclus, notamment sur la mobilité transnationale qui intègre le respect des droits fondamentaux au travail ainsi que sur les conditions sociales de la mobilité des travailleurs qui doivent être conforme au pays d'accueil.

Nous avons créé un site internet www.ceds-clubmed.eu qui vous permettra de prendre connaissance de nos travaux en cours et des comptes rendus de réunions que nous avons avec la Direction centrale.

Nous avons besoin de vous pour agir dans l'intérêt de celles et ceux GE et GO qui par leur travail font le Club Méditerranée et pour rendre le plus agréable possible les séjours des GM

Communication réalisée le 17/10/2012 en présence des délégués suivants :

Christian Juyaux : secrétaire du CEDS désigné par l'EFFAT
Gérard Dru, Patrick Lemarchand, Patricia Hervé : représentants de la France
Giuseppe Aquia (Italie) Sotiris Pappas : (Grèce) Manuel Ferraz (Portugal)

Vous pouvez nous contacter : par mail : christian.juyaux@9online.fr
ou par la messagerie téléphonique : +33 (0)6 80 05 07 48